



Droit de reconnaissance d un bébé

Par **footzidan**, le **02/10/2008** à **20:49**

voila je suis un jeune marocain de 28 ans , j ai rencontré une fille francaise depuis 2006 sur le net , ell est venu chez moi plusisuers fois et après une relation d amour on a prevu un mariage , ell est tombé enceinte ,(c etai par amour pas par erreur) , puis on a passé l entretien de capacité de mariage au consulat de casablanca , mais après ell a changé carement , maintenant elle a tout annulé , et mon bébé a 9 mois maint et j aimerai bien le reconnaitre autant que francai de là ou je suis alors svp si vous avez des renseignements a propos d ça aidez moi